



Direction Technique
Philippe Maquaire



5^{ème} dan JKA
Prof. D.E

Instructeur JKA diplômé du Japon

Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie - 62200 BOULOGNE/MER

www.jka-bsk.org Tél. : 09.77.33.91.13

Adhésion club

75 €

Cotisations, cours

- Cours tous niveaux
 - lundi , jeudi, samedi de 18h45 à 20h15
- Cours confirmés (*marrons et noirs*)
 - mercredi de 18h45 à 20h15
- Enfants et jeunes de 6 à 13 ans
 - mercredi et samedi de 17h à 18h



Club agréé Jeunesse & Sports n° 62 SP 1179

Club affilié à la Fédération Française de Karaté

- Adhésion au club
- Membre France JKA
- Assurance incluse
- Accès aux compétitions JKA, FFK

Cotisation annuelle adultes (+18 ans) 240 €

Cotisation annuelle jeunes : 170 €

La cotisation annuelle couvre 5 périodes et le stage de toussaint .

Période 2 (vacances de toussaint) : adultes 180 €, jeunes 130 €

Période 3 (vacances de Noel) : adultes 145 €, jeunes 100 €

Période 4 (vacances d'hiver) : adultes 105 €, jeunes 75 €

Période 5 (vacances de Pâques) : adultes 60 , jeunes 40 €

Tickets CAF & coupons sports acceptés, paiement étalé.

L'adhésion et les cotisations couvrent votre affiliation à France JKA et l'assurance obligatoire. L'adhésion est obligatoire et incompressible. Les cotisations sont annuelles et ne peuvent être remboursées. La carte d'adhérent n'est délivrée que sur dossier complet avec certificat médical.



COURS ET ENTRAÎNEMENTS
TÉLÉPHONE 09.77.33.91.13



Les 1er mercredis de chaque mois : Cours confirmés - Préparation physique et kumité
Le derniers Mercredis de chaque mois : Cours confirmés – KATA

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		17h00			17h00	9h30-11h45
		Cours enfants			Cours enfants	Entraînement libre
		Instructeur : Sensei MAQUAIRE			Responsable : Gérard D'andrea	
18h45	18h45	18h45	18h45	18h45	18h45	
Cours Tous Grades	Cours Féminin	Cours Confirmés marrons noirs	Entraînement des compétiteurs	Entraînement libre ou entr. des compétiteurs	Cours Tous Grades	
Instructeur : Benoît CAUX	Animatrice : ELODIE	Instructeur : Sensei MAQUAIRE	Instructeur : Sensei MAQUAIRE	Animateurs Loic, Davy, Thibault	Instructeur : Sensei MAQUAIRE	

JKA Côte d'Opale – Dôjô de Boulogne-sur-Mer
Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie
62200 BOULOGNE SUR MER

GRUPEMENT SPORTIF AGREE N° 62 SP 1179

JO N° 0044 DU 01/11/2008 (N° 01279)



MODALITES D'INSCRIPTION

1. facturation

Frais d'adhésion : Tout pratiquant débutant dispose de 3 séances d'essai payantes (15€) avant de devoir s'acquitter des frais d'inscription. d'inscription suivie, l'essai est décompté du montant des cotisations. Pour les élèves se réinscrivant . Les frais d'inscription sont payables dès la réinscription et ne sont pas remboursables . L'adhésion est obligatoire, valable du 1^{er} septembre au 31 août et renouvelable chaque saison.

Frais de cours (cotisations) : ils sont facturés à l'année et par période (vacances scolaires). Toute période commencée est due . Il s'agit d'une somme forfaitaire ne donnant droit à aucun remboursement. Les Cotisations sont payables à l'avance et la non fréquentation du *Dojo* pour quelque raison que ce soit n'entraînera aucun remboursement. Les cotisations s'entendent « hors stages ». Certains cours peuvent être annulés en cas de déplacement (stage ou compétition) ou laissés libres sous la responsabilité d'un assistant-instructeur. Un abaissement des cotisations de 15% est accordé respectivement aux membres d'une même famille (accordé au plus jeune, paiement étalé possible). JKA Côte d'Opale accepte les *tickets-loisirs* de la C.A.F, les coupons sports pour payer en partie les cotisations. Leur montant sera déduit desdites cotisations. Ces tickets seront remis avec le dossier d'inscription complet, accompagné d'une enveloppe vierge timbrée (1,22€).

2. Documents & conditions d'accès

Le dossier d'inscription complété et signé et le cas échéant toutes les pièces annexes demandées doivent être renvoyées au Bureau dans les délais impartis afin que puisse être prise en compte l'inscription. A défaut, le club se verra dans l'obligation de refuser en cours le pratiquant . **Chaque pratiquant doit fournir chaque année, au moment de l'inscription, un certificat médical de non contre-indication a la pratique de du karaté .**

REGLES de discipline :

a) être ponctuel à l'heure des cours.

b) Tenue : Les adhérents portent un *karate-gi* blanc, propre et neutre de toute marque personnelle. Les adhérents veilleront à être dans un état de propreté irréprochable, auront les ongles coupés courts et ne porteront sur eux aucun objet ou bijou susceptible de blesser leurs partenaires. L'association décline toute responsabilité en cas d'incident découlant du port des objets cités. JKA C.O décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur. Toutes les affaires seront déposées durant le cours, dans le *Dojo*, à un endroit prévu à cet effet, téléphones portables éteints. Dans ses propos et son attitude, au *Dojo* comme en dehors, tout licencié de l'association doit faire preuve de la plus grande courtoisie. Pourra être suspendu ou radié tout membre qui aura contrevenu au présent règlement.

3. Compétitions et stages : Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants sont à leur charge. Ceux-ci peuvent néanmoins être pris, totalement ou en partie, en charge par décision du Bureau.

4. SECURITE

« Je dégage l'association JKA Côte d'Opale de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien conscience que mon enfant n'est sous la responsabilité du Club qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans le *Dôjô* et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur ».



RÉGION NORD – ÉCOLES ET CLUBS DE KARATE JKA
ADHESION – DEMANDE DE LICENCE 2009/2010

ASSOCIATION : **JKA Côte d'Opale**

La demande de licence nécessite la délivrance d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique du karate.

Traditionnelle () - Compétiteur () - Dirigeant () Renouvellement () 1^{ère} demande ()

Mettre une croix dans la case correspondante

n° 062-001 n° 0620605 (FFK)

PHOTO
OBLIGATOIRE

La demande doit être rédigée en **MAJUSCULES**

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ SEXE M - F
Rayer la mention inutile

TEL : 03./____/____/____ GSM : 06 /____/____/____

Adresse Mail :@.....

N° de licence (à renseigner par le club) _____

Adresse :

Code Postal ____ Ville

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

M....

*Père, mère, tuteur,
 rayer la mention inutile*

Autorise mon enfant (prénom, NOM) _____,
 à pratiquer le karate sous l'égide du **JKA CO – section Stella –Plage** et autorise la prise en charge pour tous incidents survenant lors de la pratique.

REGLEMENT INTERIEUR et ENGAGEMENT

L'adhésion ou Club implique l'acceptation du règlement intérieur de JKA COTE D'OPALE .
 En adhérant au club, vous autorisez l'utilisation de votre image dans le cadre de la réalisation de documents à des fins de communication (site internet du club, compte rendu de stages et compétitions, flyers...).

Date d'inscription « Lu et Approuvé » - *signature*

____/____/20__

Catégorie d'âge	
Cochez la case correspondante	
Vétéran Né avant le 1 ^{er} Septembre 1969	<input type="checkbox"/>
Sénior Du 1/9/69 au 31/8/88	<input type="checkbox"/>
Junior Du 1/9/88 au 31/8/92	<input type="checkbox"/>
Cadet Du 1/9/92 au 31/8/95	<input type="checkbox"/>
Minime Du 1/9/95 au 31/8/97	<input type="checkbox"/>
Benjamin Du 1/9/97 au 31/8/2000	<input type="checkbox"/>
Poussin Du 1/9/2001 au 31/8/2003	<input type="checkbox"/>

CERTIFICAT MEDICAL

À remplir par le médecin avec le cachet, la date et la signature

Je soussigné DOCTEUR

Certifie avoir examiné M..... et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique contre-indiquant la pratique du karate, et vu son état morphologique et physiologique, l'autorise à pratiquer cette activité physique et sportive.

Cachet du praticien (obligatoire)

Signature du médecin